

Question présentée par le député :

M. Roger Deneys

Date de dépôt : 28 janvier 2016

## Question écrite urgente

**Déclassement des Cherpines-Charrotons : qui sont les propriétaires actuels ? (suite... mais sans doute pas fin)**

Après avoir déposé le 11 février 2011 l'IUE 1149<sup>1</sup> sur ce même objet, mais sans obtenir de réponse sérieuse de la part du Conseil d'Etat de l'époque, j'avais récidivé le 14 avril 2011 avec l'IUE1195<sup>2</sup> afin d'obtenir la liste des propriétaires des parcelles du périmètre finalement déclassé des Cherpines.

Je demandais en effet au Conseil d'Etat de bien vouloir nous communiquer « la liste exhaustive des propriétaires actuels des différentes parcelles, leur surface, leur valeur actuelle au prix moyen du terrain en zone agricole et le montant qu'ils peuvent espérer toucher en cas de revente après le déclassement, selon les montants actuellement admis par le Conseil d'Etat pour de telles reventes ».

Or, dans sa première « réponse », le Conseil d'Etat ne fournissait pas la liste en question, au prétexte que « *Les informations concernant la surface en m<sup>2</sup> de chacune des parcelles, ainsi que le nom des propriétaires, sont publiques et accessibles auprès du registre foncier, extrait de la mensuration officielle* ».

Le fait que ces informations soient accessibles d'une manière ou d'une autre, légalement ou non, facilement ou non, ne dispense pas le Conseil d'Etat de répondre aux questions des Députés, d'autant plus qu'un intérêt évident des IUE à l'époque et des QUE aujourd'hui est justement d'obtenir des réponses à caractère officiel puisque venant du Conseil d'Etat.

---

<sup>1</sup> Réponse sur <https://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/IUE01149A.pdf>

<sup>2</sup> Réponse sur <https://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/IUE01195A.pdf>

Au vu de ce qui précède et compte tenu des enjeux importants – financiers notamment, mais également en matière d'aménagement et d'équipements – en lien avec ce déclassement, je souhaite obtenir une réponse actualisée à ma question de l'époque, en priant le Conseil d'Etat de bien vouloir y répondre.

Dans le cadre du projet de loi PL 10523 visant au déclassement du périmètre des Cherpines-Charrotons, 58 ha de terres situées en zone agricole de qualité sont passées essentiellement en zones de développement 3 et pour une petite partie en zone industrielle.

Comme l'évoque le projet de loi, le périmètre était constitué d'environ 120 parcelles.

Afin de faciliter la compréhension publique des enjeux actuels et futurs liés à l'aménagement de ce périmètre, et notamment des projets récents du Conseil d'Etat de densifier encore davantage le périmètre, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir nous communiquer la liste exhaustive des propriétaires actuels des différentes parcelles de ce périmètre, avec leur surface et leur valeur actuelle estimée.